



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 AOÛT 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six août, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Jacky FAGLAIN, qui a donné pouvoir à Michel BRAY ; Marie-Christine FAILLE, qui a donné pouvoir à Jean-François DUCATTEAU ; Pierre THIEULOT, qui a donné pouvoir à Aurélien CAZÉ ; et Christopher JOSSE, excusé.

**1. CONTRATS PEC :**

Monsieur le Maire aborde la nécessité de recruter une personne en Parcours Emploi Compétences pour assurer les tâches de Garderie et Cantine, Madysson Henno étant arrivée à la fin de son contrat. Il consulte ses co-élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord, et charge Monsieur le Maire du recrutement, en collaboration avec la MEEF (Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit financer une formation qualifiante aux PEC. Pendant les heures d'absence pour formation, le Conseil Municipal suggère que Madame Belmant reste disponible pour les remplacements du PEC, ainsi que pour sa mise en route.

Monsieur le Maire transmet aux membres de l'Assemblée la demande de Monsieur Corentin Debras, qu'il a reçu à plusieurs reprises, et qui souhaite faire un stage en espaces verts et entretien au sein de la Commune, et éventuellement envisager un PEC.

Le Conseil Municipal donne un avis négatif, sachant qu'il faudrait un encadrant et que la Commune n'a pas d'employé permanent aux Services Techniques.

**2. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SALOUËL À LA FDE80 :**

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par Délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux Communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

**3. ÉCOLE - NOUVELLES MESURES :**

Monsieur le Maire présente les mesures pour la rentrée scolaire, conformément aux instructions du Gouvernement, et plus précisément du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, à travers les préconisations du Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires, son protocole et son cadre de fonctionnement.

Chaque Conseiller Municipal est appelé à favoriser la mise en place de ces directives.

Ainsi, la Garderie et la Cantine continueront à être délocalisées à la Salle des Fêtes, qui ne sera pas disponible à la location pour le moment, ni pour le déroulement des clubs. Il en va bien entendu de la santé publique.

**4. INFORMATION ÉOLIENNES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir eu une entrevue avec la Société *wpd*, qui lui a présenté une étude de la Société *Ora Environnement*. Cette étude d'impact porte sur le projet éolien du Bois Jaquenne, comportant 5 éoliennes et 2 postes de livraison sur les Communes d'Épehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt.

## **5. GESTION DES DÉCHETS DANS LES CIMETIÈRES :**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux d'un *mail* reçu de la Communauté de Communes de la Haute-Somme concernant la mise en place du tri dans les lieux publics, en particulier les Cimetières, suite au passage des ambassadeurs du tri qu'ils avaient mandatés.

La CCHS invite la Commune à mettre en place ce tri, et propose de l'accompagner dans cette démarche.

Des bacs à couvercle jaune pourraient être installés, destinés aux déchets plastiques en vrac (ces bacs seraient ramassés tous les quinze jours et un affichage explicatif les accompagnerait) ; un endroit du Cimetière ou un composteur pourrait accueillir les déchets verts.

Pour rappel, les déchets verts et les gravats doivent être déposés à la Déchetterie, et sont donc interdits dans le circuit de ramassage.

Monsieur le Maire se rapprochera donc de la Communauté de Communes.

## **6. RETRAITS DU SIDEN-SIAN :**

Le Conseil Municipal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'adhésion des parties concernées au SIDEN-SIAN ;*

*Vu les statuts du Syndicat SIDEN-SIAN ;*

*Vu la Délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN en date du 17 Juin 2021 acceptant le retrait de ces Communes pour certaines compétences ;*

*Considérant que le retrait d'un adhérent d'un syndicat mixte est subordonné de première part à l'approbation du Comité Syndical du Syndicat Mixte ; que le retrait est également subordonné à l'accord des organes délibérants des membres du Syndicat dans les conditions de majorité requises pour la création du Syndicat Mixte, à savoir les conditions de majorités visées à l'Article L.5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales ; que, par ailleurs, les organes délibérants disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la Délibération du Comité Syndical à l'exécutif des adhérents pour approuver le retrait ; qu'à défaut de Délibération des organes délibérants des adhérents dans ce délai, leur décision est réputée défavorable.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le retrait de :

- la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la Commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « Eau potable » ;
- la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la Commune d'AUXI-LE-CHÂTEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « Assainissement Non Collectif » ;
- la Commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;
- la Commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

## **7. INFORMATION ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une troisième tranche de travaux d'assainissement est prévue fin 2021, début 2022. Avec ses Adjointes, il en discutera lors d'une réunion avec *Noréade* prévue le Lundi 30 Août 2021.

Les habitants des rues concernées recevront des informations par courrier.

## **8. FIBRE :**

Monsieur le Maire donne connaissance à ses co-élus d'une note sur le passage à la fibre qu'il a reçu de la Communauté de Communes. Le déploiement de la fibre optique dans notre Commune, et donc chez vous, est programmé pour 2023-2024.

Monsieur le Maire ne manquera pas d'interpeller le Président de la CCHS à ce sujet, la Commune ayant notamment une usine, des artisans et commerçants, et par ailleurs, des Communes moins importantes étant déjà équipées.

## **9. PRIME AUX BACHELIERS :**

Un nouveau bachelier ayant posé la question de savoir si la Commune versait une prime aux diplômés, Monsieur le Maire soumet ce point aux élus.

Le Conseil Municipal répond par la négative.

## **10. MOTION DE SOUTIEN À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES :**

En pleine crise de la filière bois et confrontée au changement climatique, la gestion des forêts est à un moment charnière. Il faut réadapter les peuplements, gérer les dépérissements et repenser la question de la séquestration du carbone. L'État devrait soutenir les Communes face à ces enjeux, au travers notamment d'un plan de relance. Or, des postes ne sont pas renouvelés au sein des Services de l'ONF, et la participation des Communes au financement de l'ONF va croissante.

Monsieur le Maire propose de voter la motion de la Fédération Nationale des Communes forestières, rédigée en ces termes :

**« CONSIDÉRANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;
- Les impacts considérables sur les budgets des Communes et des Collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du Service Public Forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;

**CONSIDÉRANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des Communes déjà exsangues ;
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

**La Fédération Nationale des Communes forestières, réunie en Conseil d'Administration le 24 juin 2021,**

▪ **Exige :**

- ▶ Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ;
- ▶ La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **Demande :**

- ▶ Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises ;
- ▶ Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et suite à un vote à l'unanimité, décide de soutenir cette motion des Communes forestières.

**11. COURSE CYCLISTE « À TRAVERS LES HAUTS-DE-FRANCE » ET PRIX MAX COTTRELLE :**

Monsieur le Maire rappelle à ses co-élus que :

- la course cycliste « *À travers les Hauts-de-France* » se déroulera le Samedi 4 Septembre 2021, qui passera à l'angle des Rues de Templeux et de Ste-Émilie vers 13h00 ;
- que le Prix Max Cottrelle (50<sup>ème</sup> édition) aura lieu le Dimanche 19 Septembre 2021, à partir de 9h00.

Il encourage les élus à aider aux préparatifs, et convie les membres du Conseil Municipal à cette journée festive, lors de laquelle la Commune remet des coupes et des fleurs aux vainqueurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Ont signé le registre tous les membres présents.